

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois  
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXXI

JUILLET 1932

No 7

SOMMAIRE:—Théologie morale: Le chasteté (Essai de théologie pastorale) — Liturgie: La paroisse du Sacré-Coeur à Reims — Chronique diocésaine: Jubilé d'or de M. Martin; Retraite ecclésiastique; Congrès de l'Association; L'école libre de Transcona — Calendrier du mois — Nouvelles religieuses: Jubilé d'or de Mgr Brunault; Recettes de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi (dans l'Ouest en 1931); Le nouvel évêque de Calgary; Congrès Eucharistique d'Irlande; Il n'y a plus de martyrs? — Histoire de l'Ouest: Lettres de Mgr Provencher (suite).

## Théologie morale

### LA CHASTETE

#### Essai de théologie pastorale (1)

#### A. — DU POINT DE VUE MORAL

##### I. Son rôle.

Le commandement que Dieu nous fait de la chasteté ou de la pureté n'est pas, comme il pourrait paraître à première vue, une destruction, un amoindrissement de notre être; au contraire, il favorise son plein épanouissement.

N'est-ce pas, en effet, quand un être est conforme à sa définition, à sa loi, qu'on le dit "pur"? L'or est pur quand il est sans alliage; le vin, quand il est sans eau; l'air, sans microbes nocifs; le style, le langage, sans incorrections. Nous serons "purs" quand nous serons conformes à notre loi, c'est-à-dire quand la raison — ce qui fait notre caractère spécifique — dominera en nous la matière. C'est ainsi qu'on est soi-même.

Mais cette matière, ce corps, ces sens qu'il faut soumettre à la raison cherchent ce qui leur plaît, ce qui flatte, se révoltent, nous entraînent à leur suite, depuis le péché originel. La raison qui veut garder le dessus, ne pas abdiquer, doit contrôler, sur-

(1) Nous n'avons pas, dans cet exposé, la prétention de dire du nouveau ou de faire oeuvre originale; mais amené par l'enseignement de la théologie morale à grouper les notions essentielles sur la pureté, nous avons pensé que ce "résumé" pourrait être utile à nos confrères dans le sacerdoce; c'est à ce titre seulement que nous le leur offrons ici. Qu'ils veuillent bien remarquer que nous n'avons pas visé à être complet mais seulement à être concret et pratique.

veiller, corriger ces sens, les châtier même — castigare —, “pratiquer la chasteté”.

La chasteté est donc un aspect de la vertu de tempérance, modérant, réprimant l'attrait instinctif vers les jouissances corporelles; celles-ci sans doute sont voulues par Dieu pour nous aider à remplir nos devoirs d'hommes — par exemple, l'appétit et le goût dans la nourriture, nécessaires à l'entretien de la vie — mais elles doivent toujours demeurer sous le contrôle de la raison, sous peine de dégénérer en défaut ou en vice: gourmandise, ivrognerie, impureté.

Répondons ici, immédiatement, à une “objection”: L'instinct sexuel, mis par Dieu lui-même en nous, est donc bon et peut être suivi sans faute aucune et même doit être suivi par n'importe qui. R.—Cet instinct est donné à l'homme pour le bien de l'espèce tout entière et non pour son bien personnel. Il doit donc, pour atteindre ce but, être suivi par un nombre suffisant d'êtres humains, sans pour cela que chacun ait l'obligation personnelle de s'y conformer. De plus, comme tout instinct, il doit être réglé par la raison et n'est honnête que dans les limites et selon le plan voulus par l'ordre divin.

## II. Sa pratique.

Selon quels principes me faudra-t-il donc régler en moi l'attrait de cet instinct? En d'autres termes, comment me faudra-t-il pratiquer cette vertu?

On distingue, dans la pratique de cette vertu, la chasteté conjugale et la chasteté hors du mariage, qui peut s'élever jusqu'à la chasteté parfaite.

### 1) “Le chasteté conjugale.

L'état de mariage ayant pour fin première et directe la transmission de la vie morale et physique, présuppose un contrat (élevé à la dignité de sacrement) par lequel “un” homme et “une” femme s'accordent “mutuellement, exclusivement” et “pour toujours”, tous les droits par rapport aux actes nécessaires à la propagation de la vie.

Tout ce qui, dans la satisfaction de l'instinct sexuel, est “utile” ou “nécessaire” à cette fin sera donc honnête “dans le mariage”: par exemple, ce qui sert à entretenir ou à manifester l'amour mutuel, et qui pourrait être dangereux ou même illégitime entre d'autres personnes.

### 2) “La chasteté hors du mariage.”

Elle consiste à s'abstenir “totalemment” de tout ce qui tend à provoquer l'activité de cet instinct, puisque cette activité n'est légitimée “que dans le mariage”.



Elle doit être observée par quiconque vit hors de l'état de mariage (célibat ou veuvage).

### 3) "La chasteté parfaite".

On appelle chasteté parfaite le renoncement "volontaire" et "perpétuel" aux satisfactions, même légitimes (état de mariage), de cet instinct; elle constitue l'état de virginité (1).

## III. Sa perte.

Le vice qui fait perdre la chasteté s'appelle l'"impureté" ou la "luxure"; il consiste dans la recherche "dérégulée" de la satisfaction de cet instinct, laquelle est accompagnée normalement de la sensation appelée plaisir de la chair. (C'est à tort qu'on donne parfois le nom de "plaisir mauvais" à cette jouissance, aucun plaisir n'étant mauvais en lui-même.)

Cette satisfaction peut être provoquée "directement", par des actes internes ou externes posés "uniquement" dans ce but (se toucher p. ex.); ou "indirectement", par des actes ayant une autre fin, mais qui amènent avec eux, donc indirectement, cette jouissance (lecture, exercice corporel, travail, p. ex.).

N. B. — Il ne faut pas confondre le plaisir charnel dont il est question ici et dont la sensation est bien localisée, avec le plaisir "sensuel", ou satisfaction de l'un quelconque de nos sens (toucher, vue, odorat...), qui est parfois de nature à "provoquer" le plaisir charnel, comme certaines odeurs, certain laisser-aller dans la tenue, certaine musique..., etc.

Les subdivisions indiquées ci-dessus nous aideront à résoudre la question de la gravité de la faute; en effet:

A. Est-il permis de rechercher "directement" cette satisfaction?

a) "Dans le mariage", la rechercher, de façon à "exclure" la fin propre du contrat, la génération, — quelle que soit la manière — est toujours "gravement coupable", parce que, seule la fin du mariage légitime les actes qui procurent cette jouissance et ceux qui y disposent. Vouloir donc les accomplir hors de ces conditions constitue un péché grave.

(1) *Possibilité de cet état de virginité*: Les faits prouvent qu'il n'est nullement contraire à la nature. Il suppose d'ailleurs une vocation spéciale (I Cor., c. 7).

*Grandeur de cet état*: Son but: mieux servir Dieu et les autres. — Son motif: imitation plus parfaite de Jésus-Christ et réponse plus généreuse à tout ce qu'il a fait pour nous. — Plus entier domaine de l'esprit sur les sens.

*Utilité de cet état*: Intensité accrue de mérites, prières, pénitence, apostolat, oeuvres de charité. — Compensation pour autrui. — Sainteté de l'Eglise.

b) "Hors du mariage", vouloir rechercher la satisfaction de cet instinct, ou consentir volontairement (1) à sa survenance spontanée, est toujours une "faute grave".

Il nous fat faire ici deux "remarques" importantes :

1. Nous appuyons sur le mot "vouloir", car à lui seul il suffit pour constituer le péché; qu'on arrive ou non à la fin qu'on se propose, peu importe.

2. Les prédicateurs et moralistes usent parfois d'une formule abrégée, qui, prise à la lettre, est inexacte. Quand ils disent : dans les péchés d'impureté il n'y a pas légèreté de matière, ils omettent deux mots importants, à savoir : dans les péchés d'impureté "directement provoqués", il n'y a pas de légèreté de matière. La faute dont il est question ici ne sera donc vénielle que par "défaut de connaissance" (on ne se rendait pas compte de la gravité de la matière; on ne savait pas que c'était une faute grave) ou bien par "défaut de consentement" (consentement imparfait, hésitation dans la résistance à la tentation).

B. Peut-on parfois poser des actes qui amènent "indirectement" le plaisir charnel?

Nous supposons qu'il s'agisse d'actions que l'on reconnaisse "sincèrement" comme n'étant pas posées en vue du plaisir charnel; dans cette hypothèse, on peut distinguer "trois cas" :

1. Ces actions, "par elles-mêmes et normalement", influent "fortement" sur la délectation charnelle complète (par exemple, regards prolongés sur les parties sexuelles). Il y aura alors péché "grave" à les poser ou à les prolonger, à moins d'une "raison grave" (soins médicaux, service d'infirmière, etc.).

N. B. — D'ordinaire, il n'existe "aucune raison" de se permettre de tels actes.

2. Ces actions, "par elles-mêmes et normalement", n'ont qu'une influence "légère" sur ce plaisir (lecture légère, p. ex. ou familiarité déplacée). Il n'y aura alors que péché "véniel" à les poser ou à les prolonger sans "motif raisonnable" (raison de charité ou d'étude, par exemple).

(1) Il ne faut pas confondre consentement et sensation; par exemple, on vous met du poivre sur la langue et on vous ferme la bouche, vous sentez, mais ne consentez pas; il n'y a pas accord entre la volonté et la sensation. On vous met du sucre sur la langue, vous sentez et consentez, trouvant le sucre doux et le laissant agir, il y a harmonie entre la volonté et la sensation. On vous dit maintenant que le sucre est empoisonné; il n'y a rien de changé dans la sensation qui reste agréable, mais le vouloir proteste contre l'oeuvre qui s'accomplit et tend à rejeter énergiquement le sucre dès que le bandeau tombera; il n'y a pas consentement à la sensation, bien qu'on en prenne conscience. (D'après Eymieu, *Gouv. de soi-même*, tome II, p. 275.)



3. Enfin, si ces actions, "par elles-mêmes et normalement", n'influent pas sur ce plaisir (marques d'affection familiale généralement admises: s'embrasser discrètement entre parents, fiancés; ou bien satisfaire aux exigences de la politesse). Il ne faut avoir aucun scrupule à les admettre pour un "motif honnête".

La raison de ces distinctions est que celui qui doit éviter le péché ne peut s'y exposer qu'à cause d'un motif "proportionné".

A propos de cette triple distinction, il faut ajouter ces "remarques importantes":

1o Dans chacun de ces trois cas, il est évidemment "défendu de consentir" à la sensation éventuelle du plaisir charnel, même quand, pour une raison proportionnée, on a pu poser ces actes.

2o La légitimité du motif proportionné peut être "plus largement" comprise, si, en tenant compte des circonstances, du tempérament, de l'habitude, l'impression pour certains sujets est moins forte que pour d'autres, ne va pas jusqu'à la délectation complète (on suppose évidemment qu'ils ne consentent aucunement à la sensation du plaisir charnel incomplet). Il n'y aura alors, pour ceux-là, que péché "véniel" à s'y exposer illégitimement.

3o Quand il s'agit d'un acte commis "devant" ou "avec" d'autres, il ne faut pas seulement considérer ses dispositions personnelles, mais aussi tenir compte de celles d'autrui.

#### IV. Notes complémentaires.

1. Il n'y a "pas de péché" lorsque les manifestations ci-dessus mentionnées ont lieu durant "le sommeil, en rêve", ou quand elles sont provoquées "contre notre volonté", pourvu toujours que nous ne consentions pas.

2. Peut-on se comporter "passivement" dans le cas où l'activité de cet instinct "commence" à se manifester en nous (mouvements charnels) sans qu'il y ait eu la moindre intention coupable de notre part?

"Oui", à moins qu'il n'y ait péril prochain de consentement, ce qu'il ne faut pas ordinairement admettre pour les simples mouvements charnels. Ce sont souvent alors de purs "phénomènes physiologiques", et le plus sage est de n'y prendre aucune attention.

3. Que dire des "pensées, imaginations" qui éclosent en nous spontanément? — Elles ne nous sont dans ce cas nullement imputables; l'important est de ne rien faire pour les nourrir, les prolonger et de se défendre d'y consentir. Leur durée n'a aucune importance en elle-même. Si ces difficultés devenaient

persistantes, il est à conseiller de les exposer à un confesseur, au directeur de conscience.

#### 4. Comment juger le "péché d'habitude"?

En cette matière, l'habitude se contracte "très rapidement" et se perd très "difficilement". Moyennant une volonté sérieuse, on ne doit cependant pas se décourager, mais entretenir le ferme propos de se corriger.

Si les conditions expliquées plus haut se réalisent, il y aura cependant péché à chaque chute. Aussi celui qui a une telle habitude ne doit pas s'engager par voeu dans l'état de chasteté à moins qu'il ne soit en bonne voie de se corriger et ne donne des garanties sérieuses d'amendement.

### B. — DU POINT DE VUE ACETIQUE

#### I. Son importance.

De même que l'humilité est la principale forme du renoncement spirituel, ainsi la chasteté est la principale forme du renoncement corporel. Cette vertu a été si chère à Notre-Seigneur qu'il ne s'est pas contenté de la pratiquer éminemment lui-même, mais qu'il a exalté cette vertu et en a fait l'objet d'un conseil évangélique. Dans cette vertu, l'homme trouve tout l'éclat de sa "beauté morale", beauté de conquête personnelle, beauté vivante, toute spirituelle, qu'il faut assurer par un vouloir sérieux et constant.

Là aussi sera "la joie" de l'homme, résultant de la conscience de l'harmonie reconquise. Sans cette pureté, la joie n'est plus qu'une joie partielle, un plaisir matériel.

Parce que la pureté est tout cela, nous la souhaitons à ceux que nous aimons d'un amour vrai. Le langage humain lui-même identifie pureté et "honneur". Une personne sans pureté est une personne sans honneur et cette loi est à ce point ancrée au fond de nous-mêmes qu'on ne peut violer la loi sans échapper à sa sanction. On aura beau prétexter "c'est la vie"; le langage humain continuera à dire de ceux qui ne pratiquent pas cette vertu qu'ils "se conduisent mal", qu'ils "vivent mal", qu'ils sont "dépravés", "corrompus", et on appellera leur vie, de "l'inconduite, du désordre".

Cette importance de la vertu de la pureté ressort encore des maux affreux que traîne à sa suite le vice contraire. Des impudiques, il fait des êtres "amoindris et déçus". Dans l'intelligence d'abord, qui perd de sa netteté, de son éclat, enlevant la facilité de l'étude à ceux qui la possédaient. Dans la volonté, qui, dominée par l'instinct, devient moins alerte, moins libre, sans force de résistance. Dans le coeur, qui s'atrophie et ne cherche plus que son propre plaisir sans se soucier le moins du



monde des autres. Dans la sensibilité, qui s'émousse, se blase, se pervertit même peu à peu. Dans le système nerveux tout entier, qui, s'étant soustrait au contrôle de la raison est malmené, surmené; les fonctions se déséquilibrent et les névroses sont à la porte.

Bref, c'est la vengeance de la loi de la vie. La corruption physique suit ordinairement la corruption morale et n'attend même pas toujours le tombeau. Un cinquième au moins des malades des hôpitaux est constitué de syphilitiques, et, après la tuberculose, c'est le fléau qui fait le plus de victimes dans les rangs de l'humanité.

Il faut enfin ajouter que l'impudique ne tombe ordinairement pas seul; il en "entraîne d'autres". Les Romains de la décadence "pour s'amuser" faisaient s'entretuer des gladiateurs, lui, "pour s'amuser" tue des âmes. Il chasse le bonheur de son foyer, grève ses enfants de tares redoutables, accumule les ruines morales et physiques autour de lui: fortune dilapidée, larmes atroces, crimes.

## II. Son acquisition.

Toujours et partout tendons à cet idéal de pureté. Idéal éminemment humain, on vient de le voir; mais qui n'est pas de plain-pied avec notre paresse; c'est "un sommet"; on y va en montant, on y marche en refrénant ses instincts les plus bas, ses passions trop animales. Il faut savoir ne pas ressembler aux autres, mais être soi-même. Il y aura donc des usages que nous ne pourrons pas adopter, des principes que nous ne pourrons pas suivre ni tolérer, ne fût-ce que par un sourire, des spectacles, des réunions que nous ne pourrons pas fréquenter, des excès dans les modes que nous ne pourrons pas admettre, des conversations, même intimes, que l'on ne nous imposera pas, des livres que nous ne lirons pas, des journaux que nous n'achèterons pas. Sinon, nous serions des déserteurs, des lâches, des traîtres qui ravitaillent l'ennemi ou lui font de la réclame.

Soyons moins "moutonniers". Si nous nous posions davantage, les autres, voyant dans notre vie l'idéal en acte, seraient forcés d'y penser et d'en subir l'influence. Aidons aussi les autres à la pratique de cette vertu, leur enseignant surtout la formation rationnelle de la volonté et la pratique des vertus chrétiennes de piété et de pénitence.

Ajoutons quelques conseils pratiques.

1. Occupons-nous le moins possible du vice opposé (lectures, conversations, spectacles).

2. Fuyons les occasions et les circonstances dangereuses. Fuir, ici, c'est vouloir vaincre. Et que fuirons-nous spécialement? Les lectures dangereuses, qui oblitèrent en nous le sens

délicat de la pureté, qui tournent en ridicule les personnes et les institutions faisant profession de chasteté; les spectacles trop libres: théâtres, cinémas; les réunions mondaines où l'on fait fi de la chasteté, celles en particulier où la danse moderne est en honneur et où le flirt est pratiqué.

3. Evitons de tout regarder dans les rues, les lieux de réunion. Il y a un langage des yeux qui est parfois plus effronté que celui de la parole.

4. Soyons prudents dans nos rapports avec les personnes de l'autre sexe. N'oublions pas que ni la parenté, ni la sainteté ne sont des préservatifs infailibles, et surtout ne nous immunisent pas. Les "cèdres du Liban" eux-mêmes peuvent tomber sous le souffle d'une amitié spirituelle.

5. Prenons garde aux conversations longues et inutiles; à l'oisiveté; à l'attrait des aises et du confort.

6. Enfin, si, malgré notre prudence, la tentation se présente, si à certaines heures notre imagination est assaillie, ne nous troublons pas. Gardons-nous de raisonner avec la tentation, de l'analyser. Si, au temps de calme, nous avons pris la résolution de résister, détournons notre attention et passons outre. Dans nos luttes, faisons-nous aider aussi par l'appui d'un confesseur stable.

On peut ajouter ici quelques recommandations d'"ordre physique": l'hygiène et la propreté de tout le corps; la tempérance par rapport surtout à certaines boissons excitantes ou stupéfiantes; la lutte contre la somnolence et les rêveries, surtout au temps d'une convalescence.

Enfin il faut avoir assez de sincérité pour rejeter "l'illusion sur ses propres intentions": on prétextera une action honnête, un but religieux, des soins particuliers, les convenances, les études, que sais-je, pour se livrer impunément à la passion.

Inutile d'ajouter qu'en cette matière il faut compléter l'enseignement général par une direction personnelle appropriée, car les applications sont multiples et variées.

### C. — DU POINT DE VUE CATECHETIQUE (1)

Personne n'ignore combien les catéchismes — même les meilleurs — sont incomplets et imprécis quand il s'agit de traiter ce sujet. Ce défaut provient de causes multiples: la matière est délicate à expliquer, surtout aux enfants; souvent, même chez le catéchiste, les idées sont peu nettes, parce que les termes restent trop vagues, imparfaitement définis, parce que les fautes

(1) Nous nous sommes inspirés, pour la rédaction de cette partie, de l'opuscule allemand du P. Mönichs: *Zur Katechese über das 6 (9) Gebot.*



possibles contre cette vertu sont insuffisamment connues. C'est par ces deux points: I. Explication des principaux termes; II. Principales fautes contre la pureté, que nous terminerons cet exposé.

### I. Explication des principaux termes.

Il ne faut confondre "impur" et:

"Indécent" ou "déhonnête". La décence ou la pudeur est la vertu préservatrice et l'ornement de la pureté. La pudeur nous fait couvrir certaines parties du corps, nous défend d'y porter inutilement les yeux ou les mains. Les manquements à la décence ou à la pudeur ne constituent pas, par eux-mêmes, de péché grave; mais l'"intention mauvaise" ou le danger "prochain de consentement" peuvent rendre ces fautes graves. Causée par une intention provocatrice, l'indécence s'appelle "obscénité".

"Sensuel". Ce qui satisfait, ce qui flatte les sens. Cela peut être très légitime. Il n'y a aucun mal, par exemple, à se frotter les mains pour les réchauffer. Mais certaines sensations de cet ordre sont en rapport plus ou moins direct avec la chasteté et doivent être évitées d'après les règles énoncées plus haut. Ce seront, par exemple, certains attouchements de notre propre corps, certaines privautés et caresses données aux autres, etc. Il s'agit là d'actes qui peuvent exciter en nous "indirectement" l'instinct sexuel, et qu'il faudra traiter comme tels. C'est uniquement en ce sens que l'on entend le mot sensuel quand on s'accuse à confesse. La sensation vraiment et uniquement sensuelle, même quand elle se manifeste à un endroit plus délicat, ne peut pas être taxée d'impureté.

### II. Principales fautes contre la pureté.

"Remarque préliminaire": Ce qui fait la malice de ce péché n'est pas, comme certains l'imaginent, la sensation de plaisir elle-même, qu'ils appellent à tort "plaisir mauvais". Il n'y a aucune sensation de plaisir mauvaise en elle-même, nous l'avons dit; c'est "l'intention, la volonté" qui constitue le péché.

Pour une plus grande clarté des concepts, passons rapidement en revue ce qu'on appelle: actes impurs, paroles impures, pensées impures.

1) "Actes impurs". Nous en avons assez clairement parlé dans la première partie.

2) "Paroles impures". Ici règne une confusion regrettable; on ne se rend pas compte que des paroles ne sont impures que lorsqu'elles sont dites dans "l'intention" d'exciter en soi ou chez autrui l'instinct sexuel, — ou bien en "prenant plaisir" à raconter des faits opposés à la vertu de chasteté, — ou enfin en

parlant "sans nécessité", devant d'autres, de choses qui sont de nature à les faire pécher gravement contre la chasteté. Et cela uniquement constitue le péché "grave" de parole.

Mais beaucoup de "paroles à double sens" ne sont souvent que des jeux de mots inconvenants, et beaucoup de "rires" au sujet de paroles impures ne sont provoqués que pour le tour piquant et non le contenu des paroles elles-mêmes.

Il est donc possible, en certaines circonstances, de parler de choses peu chastes, sans qu'il y ait pour cela de paroles contre la pureté; à condition, toujours, que l'intention soit pure.

3) "Pensées impures". Ici surtout la confusion est grande. D'abord sous cette expression de pensées impures on comprend ordinairement "tous les péchés intérieurs" contre la pureté: pensées, désirs, imaginations, curiosités. Ensuite l'expression elle-même est souvent employée pour signifier des actes qui ne sont "nullement coupables": pensées involontaires se présentant à l'esprit, pensées se rapportant à des objets impurs mais nécessaires pour un motif raisonnable (études, conseil à demander, etc.).

Quelles sont donc réellement les pensées "gravement coupables" contre la pureté?

a) Avoir l'"intention volontaire et arrêtée" de commettre un acte gravement coupable contre cette vertu. (C'est ce qu'on appelle un "désir" impur.

b) "S'arrêter avec plaisir" à la représentation de tels actes; qu'ils aient été commis ou qu'ils soient purement imaginaires. (C'est ce que les théologiens appellent "delectatio morosa").

c) "S'arrêter inutilement et volontairement" à des pensées qui, par elles-mêmes, comme il a été expliqué plus haut, influent fortement sur la délectation charnelle complète.

d) Avoir "pour but" de provoquer l'excitation de l'instinct sexuel, qu'on y arrive ou non.

Mais la "connaissance" elle-même de toutes ces choses n'est pas un péché. Bien plus, la "curiosité" de les connaître — qui se manifeste chez toute personne normale à un certain âge, dans la vie ordinaire — tant qu'elle reste curiosité purement intellectuelle a droit d'être satisfaite.

Quels sont les péchés que peuvent commettre "les enfants" contre cette vertu?

Il est clair qu'un enfant (impubère) est dans l'impossibilité de commettre plusieurs des fautes indiquées ci-dessus. Une erreur, qui est le fait même parfois des meilleurs catéchismes et des formulaires d'examen de conscience, c'est de transposer les termes, expliqués plus haut pour l'âge adulte, à l'âge enfantin.



Quelles sont donc les "fautes mortelles" que pourra, en fait, commettre un enfant, par actions, regards, paroles et pensées contraires à la vertu de pureté?

a) "Actions". — Ils peuvent se procurer par certains mouvements, etc., l'"excitation sexuelle" coupable. C'est ainsi qu'ont commencé la plupart des mauvaises habitudes; aussi les maîtres et maîtresses d'écoles doivent être vigilants. — Les enfants peuvent aussi des "corrupteurs" pour les autres. A part ces cas, il faut tenir compte chez l'enfant de l'espièglerie et de la curiosité.

b) "Regards". Chez les enfants normaux, les regards ne suffisent pas, par eux-mêmes, à exciter l'instinct sexuel.

Ici surtout — et c'est vrai même pour beaucoup d'adultes — "la curiosité" joue le principal rôle. (On peut s'en rendre compte en répondant sincèrement à la question: pourquoi ai-je regardé cela?) Il ne faudra donc pas, ordinairement, y voir des fautes graves, mais les considérer comme des actions qui amènent "indirectement" l'excitation de l'instinct sexuel.

Toutefois de ce point de vue il faut veiller à préserver les enfants du danger qui résulte pour eux de l'"instinct d'imitation", si vif à leur âge. Les yeux, l'imagination, la mémoire doivent être soigneusement tenus à l'écart de tout ce qui pourrait, "plus tard", les pousser à expérimenter sur eux-mêmes ou sur d'autres ce dont ils auraient été témoins.

c) "Paroles". On ne pourra regarder comme mortellement coupables que celles qui "enseignent pratiquement" le mal: fais ceci ou cela; ou encore celles qui "décrivent avec complaisance" des actions mauvaises, réelles ou imaginaires.

Souvent les enfants accusent, comme paroles mauvaises, certaines expressions "grossières", certains "mots à double sens" — dont il a été question plus haut, — certaines phrases concernant ce qu'on appelle les "mystères de la vie", naissance des enfants, etc.

d) "Pensées". Les pensées impures chez l'enfant se réduisent au "désir" d'accomplir un acte mauvais ou bien au "souvenir" d'un tel acte rappelé avec complaisance.

En parlant aux enfants, en les préparant à la confession, il faut éviter les expressions qui peuvent les "induire en erreur" à propos de chasteté, notamment en leur parlant des points suivants:

— "Lectures déshonnêtes". Un enfant ne peut commettre de "faute grave" par la lecture qu'en "désirant réellement accomplir" tel ou tel acte contraire à la pureté, dont il a lu la description. On doit avouer que c'est un cas rare. Par contre, les enfants s'imagineront à tort avoir fait une mauvaise lecture

pour avoir lu quelques paroles grossières ou polissonnes sur un mur, sans même souvent en comprendre le sens.

— “Chansons déshonnêtes”. Souvent il s’agira de chansons répétées sans qu’il en saisisse la portée; ou bien l’enfant désignera par erreur sous ce terme quelque chanson “d’amour”, où il verra “à tort” — il faut le lui dire — le péché mortel.

— “Regards mauvais”. Ici encore bien rares seront les péchés graves commis par les enfants; l’instinct sexuel n’étant pas excitable à leur âge par la simple vue. Souvent donc il s’agira d’un acte grossier ou malpropre, ou de la satisfaction d’un besoin naturel, qu’ils auront vu par hasard ou même regardé. Répétons-le, il n’y a là rien contre la pureté.

Quant aux actes qu’ils appellent “mauvaises ou vilaines manières”, sachons bien distinguer ce qui est indécent ou immodeste, de l’excitation de l’instinct sexuel dont il a été question plus haut sous “a”). Apprenons aux enfants le culte délicat de la pudeur. Ce qui est contraire à cette vertu est en quelque manière opposé à la pureté, mais “indirectement” seulement. Il faut, à l’occasion, leur dire: “Cela s’appelle un manque de pudeur, de modestie, de décence, mais ce n’est pas une faute contre la pureté”.

L. HONORE, S. I.

dans la “Nouvelle Revue Théologique”

### Liturgie

## LA PAROISSE DU SACRE-COEUR A REIMS

De la “Revue du chant grégorien” (nov.-déc. 1931), sous la signature H. G.:

A l’extrémité de la ville, en arrière de la gare, le quartier de Clairmarais forme avec ses 8.000 âmes la paroisse du Sacré-Coeur, fondée en 1908. Sa population ouvrière est employée en majeure partie par les différentes usines qu’elle renferme: teinturerie, métallurgie, brasserie, produits chimiques, chemin de fer, importantes maisons d’alimentation. Ces habitants, à l’apparence un peu rude mais au fond excellente, n’avaient jusqu’ici comme église qu’une chapelle provisoire (ancien gymnase), contenant environ 400 places. Située à l’orée de la paroisse, elle s’était vu adjoindre en 1923, pour lui porter secours et à l’autre extrémité, la chapelle Sainte-Marguerite-Marie, ancienne baraque Adrian qui avait été utilisée pendant la guerre comme ambulance, au fort de la Pompelle. Le froid l’hiver, l’atmosphère de fournaise l’été, et le délabrement progressif de la salle réclamaient vraiment une solution plus acceptable.



### Une chapelle bâtie par les fidèles

Depuis longtemps déjà, S. Em. le cardinal Luçon désirait ardemment la construction d'une église dédiée au Sacré Coeur. Quelques jours avant sa mort, il engageait le clergé paroissial et tous les fidèles à se mettre à l'oeuvre sans plus tarder. Mais le nerf de la guerre manquait, et l'on ne pouvait songer à entreprendre le gros oeuvre de suite. Les travaux commencèrent donc par un bâtiment destiné aux oeuvres d'hommes, mais qui servirait d'abord, privé de ses cloisons, de chapelle provisoire.

Et ce furent les hommes de Clairmarais qui se mirent à l'ouvrage, bravement et "bénévolement", pour élever la construction. Après leur journée faite, terrassiers, zingueurs, etc., se retrouvaient au chantier paroissial, tandis que le transport des 11,000 tuiles était assuré — jusque sur le toit — par des enfants du patronage et qu'un vicaire se chargeait de l'installation électrique.

Les travaux étaient en cours lorsque mourut le cardinal. Il avait eu la satisfaction de voir son cher désir recevoir un commencement d'exécution, car une spacieuse et confortable chapelle provisoire, commencée le 5 mai 1930, était achevée, grâce au dévouement de tous, le 26 octobre de la même année. Exemple magnifique de ce que peuvent la volonté, la générosité d'âme et l'esprit de foi. Cette chapelle, qui contient 600 places, est, dans sa simplicité, un petit chef-d'oeuvre de goût et de correction liturgique. L'autel, à chacune des phases du cycle sacré, voit changer sa parure: Des courtines de différentes teintes l'encadrent tour à tour de leurs harmonieuses draperies, ourvées d'applications symboliques. Sur la table du sacrifice ne brûlent que des cierges en vraie cire. Aux fêtes sont admis des vases de fleurs naturelles, et seulement sur les marches de l'autel. Dans le cadre austère et gracieux, les ministres sacrés n'évoluent que vêtus d'ornements aux formes souples.

#### La schola

#### Participation des fidèles à la prière chantée

Un des ornements liturgiques les plus précieux de la modeste église provisoire, c'est assurément la petite schola d'enfants, qui, sous l'impulsion entraînant de M. l'abbé Jeanjean, interprète avec un pieux entrain les belles mélodies grégoriennes aux offices paroissiaux. Ce sont des enfants de neuf à treize ans, fils d'ouvriers, élèves d'écoles primaires, pour la plupart laïques. Chaque soir, après la classe, ils s'en viennent apprendre à bien articuler, à prononcer et à accentuer correctement le latin liturgique, et ils arrivent à chanter les mélodies préférées de l'Eglise avec un charme, une justesse et une puissance d'expression étonnants.

Mais ils ne sont pas les seuls à "participer activement" à

la belle réalisation de la prière chantée, selon le voeu de Pie X et l'esprit de l'Eglise. Une schola formée d'hommes et de jeunes filles chante, à la messe, l' "Introït", l' "Alleluia" et la "Communión", et chaque dimanche comprend — compte tenu des absences — une vingtaine de voix. Répétition pour elle le vendredi soir, malheureusement encore insuffisamment suivie: c'est là une imperfection à faire disparaître.

La masse des fidèles chante, elle aussi. Elle y a été amenée à la suite d'une série de causeries faites le dimanche après la grand'messe, et agrémentée de répétition des réponses "Amen", etc. Pour l'ordinaire de la messe, les deux vicaires sont arrivés à obtenir le chant collectif en se plaçant aux deux bouts de la nef, où ils "battaient le mouvement". Le "maître de chapelle", M. l'abbé Jeanjean, a pour principe de ne pas "lâcher" un ordinaire avant qu'il soit parfaitement assimilé.

D'ailleurs chaque fois qu'un progrès est décidé pour le perfectionnement de la vie et de la discipline liturgiques, les fidèles en sont d'abord bien prévenus et bien instruits. M. le curé ne manque pas, de temps en temps, de toucher quelque point de liturgie à l'occasion de ses sermons.

Les Complies sont chantées par les enfants, qui alternent avec "tout" le monde. On commence à les savoir. Du reste, de temps en temps, avant le Salut qui suit, et pendant qu'on illumine l'autel — car à Complies on doit se contenter, pour cette prière du "soir", de deux cierges allumés, — M. l'abbé Jeanjean donne des indications pratiques ou fait même exécuter quelque partie chantée insuffisamment sue. Tout cela se passe "en famille", mais avec beaucoup de sérieux et de dignité. Jusqu'à présent, on ne chante les vêpres qu'aux fêtes principales.

Dans la paroisse de Clairmarais, la jeunesse est nombreuse. De temps en temps, le jeudi, leçon de chant sacré aux enfants du patronage. Et bientôt, M. l'abbé Jeanjean compte arriver à faire chanter, le jeudi, la messe des enfants, par les 400 enfants qui la suivent, quitte à se contenter de psalmodier le propre du jour.

Au moment des premières Communions, instructions sur l'utilité d'un bon missel et sur l'art de s'en servir. Au nouvel an, distribution aux fidèles de petits calendriers religieux du diocèse — offerts par un libraire religieux de Reims — et instructions sur la manière de les utiliser pour suivre avec plus d'intérêt les offices paroissiaux et pour "s'y reconnaître".

Il va sans dire que, grâce à l'intérêt des offices ainsi vécus, la messe dominicale et les Complies sont suivies par la majeure partie des paroissiens: admirable actualité, toujours rajeunie, du véritable culte catholique, que le "silence" de tant d'églises et l'"ignorance" des prières et des rites liturgiques dénaturent si tristement.



### Pour la construction d'une église

Mais pour toute cette moisson qui lève, et pour toutes ces espérances d'un avenir prochain, la chapelle provisoire est trop visiblement insuffisante. La construction d'une vraie église s'impose. Et alors, à l'occasion, et particulièrement pendant les vacances, le groupe des petits chanteurs du Sacré-Coeur, accompagné de leur cher "abbé", qui se fait alors chauffeur, s'en vont, par les chemins proches ou lointains, édifier et charmer, et... récolter quelques écus, qui, le soir, sont joyeusement évalués en grosses pierres, en chapiteaux, etc. Ainsi ont-ils parcouru les Ardennes, franchi même la frontière. Cet été, la côte normande les a vus et entendus. La Lorraine et l'Alsace les attendent... Et l'on commence à connaître et à aimer cette pauvre paroisse qui veut vivre et qui mérite si bien d'être aidée. On commence aussi à venir de loin à la "Passion", donnée chaque année, au temps de Carême, dans la salle paroissiale, construite aussi en très grande partie par les paroissiens eux-mêmes, dont la charité appelle la charité, comme leur "belle" prière commune appelle les bénédictions divines.

H. G.

### Chronique diocésaine

#### JUBILE D'OR DE M. MARTIN

Le 29 juin dernier M. l'abbé Arcade Martin, curé de St-Joseph, a célébré le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Le vénérable jubilaire est actuellement le doyen du clergé séculier du diocèse.

La fête a été d'une touchante simplicité. Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, Monseigneur le Grand-Vicaire et une trentaine de prêtres séculiers ou religieux s'étaient joints aux paroissiens de M. Martin pour lui offrir leurs voeux et remercier Dieu avec lui. A l'issue de la messe, que M. Martin chanta, les paroissiens lui présentèrent une adresse et une bourse. Dans l'après-midi avait lieu une jolie séance offerte par les élèves du couvent. M. Martin répondit en termes appropriés.

M. l'abbé Arcade Martin est né le 24 février 1853 à St-Jacques le Mineur, diocèse de Montréal. Il fit ses études au Collège de Montréal et sa théologie au Séminaire de la Métropole. Il fut ordonné par Mgr Fabre, le 29 juin 1882. Le nouveau prêtre fut successivement vicaire à St-Roch, Laprairie, et St-Jean d'Iberville. Un jour que Monseigneur Taché se trouvait à Montréal, M. Martin, ayant appris les besoins spirituels des missions de l'Ouest, s'offrit à lui. L'archevêque de St-Boniface fut heu-

reux de l'accepter et en 1887 M. Martin faisait le voyage de la Rivière Rouge avec Mgr Taché, M. Messier et M. Bernier, mort curé à Oak Lake.

Mgr Taché était si peu embarrassé de placer M. Martin que le lendemain même de son arrivée à St-Boniface, il le nommat curé de St-Eustache. M. Martin demeura à St-Eustache jusqu'en 1902. Il fut alors nommé par Mgr Langevin à St-Joseph alors que M. Campeau prit sa place à St-Eustache. Il remplaçait M. Campeau à St-Joseph. M. Martin est donc dans le diocèse depuis 45 ans et à St-Joseph même depuis 30 ans.

St-Joseph n'a pas les prétentions d'une grosse paroisse. Toutefois ses habitants y jouissent d'une honnête aisance. Il y a un beau couvent, une jolie église, une vaste école et un petit village. Il y a trente ans St-Joseph avait une allure encore plus modeste. C'est sous M. Martin que l'église a été agrandie et mise à neuf, que le couvent a été construit et les religieuses appelées (Soeurs de Notre-Dame des Missions), que le presbytère a été restauré. Dieu a béni les efforts du curé et de ses paroissiens. Les vieux paroissiens pouvaient regarder en arrière l'autre jour alors que l'on fêtait leur pasteur et comparer l'état actuel de la paroisse à celui qui existait il y a trente ans, tant au spirituel qu'au matériel.

Les fêtes ont été, avons-nous dit, très simples. Ceux qui connaissent M. Martin n'en seront pas surpris. Toute manifestation un peu éclatante eut été mal venue et sans doute de mauvais goût. Il avait même fallu user de stratagème et de pression pour amener le vieux prêtre à consentir. L'on sentait tout de même que le tout venait du cœur.

Le vieux curé, mal à son aise, baissait sa tête blanchie devant les hommages d'une adresse qui n'exagérait pourtant rien. L'on venait tout à coup déployer au grand jour sa vie silencieuse et cachée, auprès de sa petite église. Il avait cru sa vie inconnue, obscure. On le forçait à sortir de sa retraite. On connaît le vers célèbre "Seigneur, j'ai combattu soixante ans pour ta gloire..." la réponse du vieux pasteur n'avait pas cet accent claironnant. Il redisait humblement sa vie au milieu des siens. Il n'avait rien fait, rien. Dieu seul était la cause du bien qui avait pu s'opérer. Il s'était tout simplement mis à la disposition du Sauveur des hommes et il avait prié. Sur le déclin de sa vie il pouvait se rendre le témoignage d'avoir fait son possible. Un autre témoignage aussi lui paraissait consolant, il ne s'était jamais éloigné de sa paroisse. Quand on le voulait il était toujours là, prêt à distribuer les trésors spirituels.

Il avait essayé de diriger les âmes à lui confiées au nom de Dieu, et cette obéissance à l'appel l'avait rendu heureux. La vie lui paraissait encore belle. C'était sans doute le soir, mais un soir très doux où le calme des choses prépare le grand repos



de la nuit. La paix était en lui et il attendait maintenant l'heure marquée par Dieu. "Jésus, il est temps de nous voir", dit le vieux prêtre de Baunard. Tourné vers l'autel où tant de fois il avait célébré les mystères rédempteurs, le vieux prêtre d'une voix tremblante d'émotion entonnait maintenant le Te Deum.

Que Dieu nous conserve nos vieux prêtres et leur donne à tous, aux heures montantes de la vie, la paix d'un soir serein, prélude des divins lendemains.

\* \* \*

### RETRAITE ECCLESIASTIQUE

---

La retraite ecclésiastique a eu lieu au Collège comme par les années passées. Elle a été présidée par le Rév. Père Bourque, jésuite bien connu de cette institution. Les retraitants ont suivi avec dévotion les instructions fructueuses du prédicateur qui s'est dévoué corps et âme pour faire de ces saintes journées une véritable source de grâces.

\* \* \*

### CONGRES DE L'ASSOCIATION

---

Le Congrès de l'Association d'Education qui vient d'avoir lieu a été un véritable succès. Il a groupé des délégués de tous nos centres importants. Les curés sont venus très nombreux. Comme toujours le Congrès a porté sur un point particulier. Cette fois c'était la réorganisation des cercles paroissiaux. Le cercle paroissial joue un rôle important dans chaque localité, pourvu qu'on puisse l'organiser sur des bases solides. A nous d'essayer. Les laïques apprendront ainsi à faire leur part dans une oeuvre qui est leur à bien des degrés. C'est d'ailleurs le voeu de Pie XI que l'on fasse participer les fidèles à l'action catholique. Quel meilleur ou plus beau champ que celui de l'éducation religieuse?

\* \* \*

### L'ECOLE LIBRE DE TRANSCONA

---

Nous avons dans le diocèse deux écoles libres. Les deux ont de la difficulté à financer. Holy Cross cependant n'est pas encore dans la triste situation où se trouve Transcona. Nous reproduisons ici une lettre que nous adresse le dévoué curé de Transcona, M. l'abbé Clovis Paillé. L'on verra quelle situation

est faite à l'école libre de Transcona. M. l'abbé E. Halde a donné cent dollars à l'oeuvre, produit d'une loterie organisée par l'O. J.<sup>2</sup>. C., dont il a été le gagnant. Un autre ami a versé la somme de cinq dollars; peut-être quelque âme généreuse se ferait-elle un devoir d'aider à cette oeuvre. Nous serons très heureux de faire tenir à M. Paillé toutes les offrandes que l'on voudrait faire et même de publier les noms des généreux donateurs.

### Situation scolaire à Transcona

Tout le monde se plaint de la dépression, et l'on n'a pas tort. Elle affecte l'individu, la société et nos organisations. A Transcona elle frappe plus fort qu'ailleurs. Le chômage est à l'ordre du jour. Nos usines du Canadian National ont réduit leurs activités. Il y a à peine trois mois 700 hommes ont été renvoyés avec avis que leurs services ne sont plus requis par la Compagnie.

On conjecturait un exode en bloc et que la population serait sensiblement diminuée. Il n'en est rien, nos familles sont restées sur place. Les ouvriers qui n'ont pas été renvoyés, ne travaillent que la moitié du mois. Avec un régime semblable les écoles ont reçu un coup mortel. L'école publique qui reçoit 1500 enfants va ouvrir ses portes parce que le Département d'Education lui avance les fonds. L'école paroissiale qui compte 125 enfants et qui est dirigée avec beaucoup de zèle par les Rév. Soeurs Oblates est menacée de fermer ses portes. On ne perçoit ni taxe scolaire, ni octroi du gouvernement, ni subside d'aucune organisation. La paroisse reste seule à pourvoir à son maintien. Or cette paroisse, qui a fait fonctionner son école depuis 1924, a été saignée à blanc par l'état de chômage actuel, et se voit dans une absolue impuissance à porter seule le fardeau de l'éducation catholique et française de ses enfants. Les parents n'étant plus capables de payer la contribution mensuelle, nous sommes obligés de déclarer l'école gratuite. Et par ce fait nous perdons une de nos principales sources de revenus. Comment allons-nous vivre? De charité publique: chacun fournira sa petite part et avec la sympathie de nos bons amis du dehors et par-dessus tout la protection de la Providence, nous espérons passer à travers la crise.

Nous sommes heureux d'accuser déjà la généreuse contribution de Monsieur l'abbé E. Halde, curé de Ste-Elisabeth. C'est un beau geste de foi et de patriotisme. Je désire lui en témoigner ma profonde reconnaissance. Puisse-t-il avoir des imitateurs!

Votre tout dévoué,

Clovis PAILLE, curé.



Calendrier du mois

Tableau des Quarante-Heures:

2<sup>ème</sup> semaine d'août: Paroisse de St-Georges.3<sup>ème</sup> semaine d'août: Paroisse de Keewatin.Nouvelles religieuses**JUBILE D'OR DE MGR BRUNAUT**

Nicolet a célébré avec éclat le jubilé d'or sacerdotal de son premier pasteur: Son Excellence Mgr I. S. K. Brunault. Mgr Brunault a rappelé lui-même, dans les paroles qu'il adressa à Mgr Villeneuve, O. M. I., les liens qui unissent Nicolet et l'Ouest Canadien. Mgr Provencher y est né, MM. Dumoulin et Bilcourt premiers ouvriers, et plus tard, Mgr Laflèche, étaient élèves du Séminaire de Nicolet. Nous unissons donc notre faible voix au concert d'hommages par lequel prêtres et fidèles ont acclamé le vénérable jubilaire: "Ad Multos".

\* \* \*

**RECETTES****DE L'OEUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI****Dans l'Ouest du Canada en 1931**

Vicariat apostolique du Yukon .....	\$ 84.50
Vicariat apostolique de Grouard .....	257.00
Abbaye Nullius de Muenster .....	575.00
Diocèse de Victoria .....	308.00
Diocèse de Vancouver .....	1,100.00
Diocèse d'Edmonton .....	630.63
Diocèse de Régina .....	1,111.50
Diocèse de Winnipeg .....	1,327.70
Diocèse de St-Boniface .....	1,172.30
Diocèse du Sault-Ste-Marie .....	2,868.00
Diocèse de Kingston .....	1,313.14
Diocèse de Peterborough .....	1,887.00
Diocèse d'Alexandria .....	798.20
Diocèse d'Ottawa (partie d'Ontario) .....	5,779.87
Diocèse de Pembroke (partie d'Ontario) ..	907.21
Total .....	\$20,120.21

(Ces chiffres sont fournis par les "Annals of the Propagation of the Faith", de Toronto.)

## LE NOUVEL EVEQUE DE CALGARY

---

L'abbé Pierre-Joseph Monahan, curé de Fort William, vient d'être nommé évêque de Calgary.

Le nouvel élu est né à St-Lin, P. Q. Il a fait ses études au Collège Bourget et sa théologie au Grand Séminaire de Montréal. Monseigneur Monahan a reçu une éducation française. C'est avec une grande joie que les Canadiens-français ont appris sa nomination. A Fort William, Mgr. Monahan jouissait d'une grande réputation. Il y a accompli beaucoup. Transplanté sur un plus vaste champ, son activité fera d'autres merveilles.

\* \* \*

## CONGRES EUCHARISTIQUE D'IRLANDE

---

L'Irlande a célébré avec enthousiasme le trente et unième Congrès Eucharistique International. Le Cardinal Lauri, délégué par le Très Saint Père, a été escorté jusqu'à Dublin par une garde spéciale, portant un costume approprié (safran et bleu de St-Patrice, chapeaux à plumes, etc.) A l'arrivée du Délégué diverses cérémonies ont eu lieu. Ce qui a frappé le plus était la foi du peuple s'agenouillant en présence du délégué et demandant sa bénédiction. L'atmosphère était intensément religieuse. Chaque catégorie de fidèles a eu son jour solennel. Les enfants, sous la direction de Vincent O'Brien, ont exécuté une messe superbe. Un choeur de 10.000 voix a rendu la messe des Anges et c'était vraiment angélique. Les hommes ont eu leur soirée où plus de 100.000 ont assisté à une messe de minuit, tenant des flambeaux allumés. Les femmes également ont pu montrer au Christ-Roi tout leur respect et leur amour dans une cérémonie analogue. Le tout a été clôturé par une immense procession, après la grande messe chantée par Mgr Curley, archevêque de Baltimore. La procession a été une véritable apothéose. Le tout a manifesté au monde la foi du peuple irlandais et surtout son amour traditionnel pour la Sainte Eucharistie. L'on sentait la profonde piété du peuple, paraît-il, et sa grande sincérité. Notre-Seigneur a reçu en Irlande cette année un hommage qui n'a pas été surpassé aux jours des autres grands Congrès Eucharistiques.

\* \* \*

## IL N'Y A PLUS DE MARTYRS ?

---

Nous sommes si habitués à la lecture de nouvelles sensationnelles, tels que meurtres, vols, concours d'endurance, sports, etc., que nous oublions que dans certains pays éloignés me-



rent des missionnaires, martyrs de l'Eglise qu'ils établissent parmi les infidèles au prix de leur sang.

Savez-vous que pour la Chine seulement, de 1922 à 1932 quarante-deux prêtres ont été tués, ou sont morts des suites des mauvais traitements que leurs bourreaux leur ont infligés?

En dix ans quarante-deux victimes prises dans les rangs du clergé! L'ère des persécutions n'est pas close...

Aucun de ces prêtres n'a été mis à mort pour de fins politiques, pour des vengeances personnelles, ou autres motifs semblables: ils étaient à leur poste, ils accomplissaient le devoir pastoral que l'Eglise leur avait confié, et c'est là qu'ils ont versé leur sang. Ils sont morts pour leur troupeau. Peu importe le motif qui animait les bourreaux.

A ces victimes s'applique bien cette parole de l'Office des Apôtres: "Majorem caritatem nemo habet, ut niamam suam ponat quis pro amicis suis".

Parmi les noms de ce martyrologue nous remarquons sept prêtres chinois, et quatorze Franciscains, les autres se partagent entre les Pères de Scheut, les Pères du Sacré-Coeur, les prêtres des Missions-Etrangères, les Jésuites, les Passionistes, les Salésiens et les Pères de Saint-Colomban.

Est-ce vrai qu'il n'y a plus de martyrs?

F. X.

(Bulletin de l'Union Missionnaire du Clergé.)

## Histoire de l'Ouest

### LES ARCHIVES DE L'ARCHEVECHE

#### Lettres de Mgr Provencher

(Suite)

Willamette, March the 8th 1837.

Reverend Sir,

We have taken the opportunity to write hoping this will meet you on your way to our settlement for we are waiting with great anxiety for your arrival to which we have been looking forward since we have had the pleasure of receiving your kind letter which gave us great encouragment. We find the time very long.

Reverend Sir you will find us very troublesome but we hope you will excuse us for we have much need of some assistance from you for we have here almost every religion but our own. Without your assistance, when we are surrounded by every one (religion) it will be very hard to bring up our families to our religion when there are so many others around us. We are bringing up our families as well as we possibly can, but not as well as we would wish.

We have built a residence to receive the Reverend Gentleman who should be pleased to come. This day will be a happy one for us all.

We stil remain your humble servants.

Pearé Belleck.  
Joseph Desportes.  
Charlo Cheayta.  
Andrey Longten.  
J. B. Desportes.  
Ataom Laufourty  
Jonva Laderoute.  
Joseph Jarvay.  
Charlo Plant.

Charles Rondo.  
Joseph Delar.  
J. B. Perrault.  
Louis Labounty.  
Lucey Fourcey.  
Pearé Depo.  
Lemab Erquet.  
Eken Lucey.

Deux noms nouveaux apparaissent sur cette seconde lettre adressée à Mgr Provencher.

“Louis Labonté.”—Ce colon est nommé par Mgr Demers dans un de ses rapports. Il était à la Willamette depuis 1829.

“Atoam Lafourté” est peut-être un Laferté. Il y en eut plusieurs dans l'Ouest. Il y avait aussi un Laframboise avec le Dr McLoughin en Colombie. Le Lafourté actuel est peut-être ce personnage?

La demande des colons de la Willamette ne devait pas rester sans résultat. En 1838 l'abbé Demers et l'abbé Blanchet partaient de la Rivière Rouge et après un long voyage arrivaient enfin en Colombie. Ces deux zélés missionnaires ont laissé le récit de leur voyage et de leur établissement dans la Colombie.

Le Rév. Père Morice, O. M. I., a raconté leurs travaux dans son Histoire de l'Eglise et son Dictionnaire.

Mgr Provencher avait demandé aux autorités de la Baie d'Hudson la faveur du passage des missionnaires. Cette permission fut refusée. Mgr Provencher s'en plaignit et voici la lettre que lui écrivit Sir George Simpson, Gouverneur.

Lachine, 18th April 1837.

To the Right Revd.

The Bishop of Juliopolis.

My Lord,

I have the honor to aknowledge receipt of your Lordships letter of this date, on the subject of establishing a Roman Catholic Mission on the West side of the Rocky Mountains.

From the postscript, to that letter, you seem to have formed an opinion, as to the cause, of the Governor and Committee's declining to forward your views, in that object, which neither my correspondence with your Lordship, nor that of Mr. Secr'y Smith, affords the slightest ground for, and which, I beg dis-



tinctly to say, has no reference, in the most remote degree, to the subject.

The Governor and Committee have declined affording any facility for the establishing of that mission, at present, in consequence of being strongly advised thereto, by the Council of the Northern Department, at which I presided, who fully considered it, in all its bearings, last summer, and, in giving that advice, we were, alone, influenced by an apprehension that if such mission were established, it would lead to religious controversies that might, seriously, endanger the peace of that country, which is occupied by a population more barbarous, ignorant and treacherous than any with whom we have dealings. Should such apprehension be, hereafter, removed, through the reports of the Company's officers, on the West side the Mountains, I feel myself at liberty to assure your Lordship of our best support and assistance towards the accomplishment of your benevolent views.

The canoes will start for the Interior, as early, after the 24th, as the navigation will admit.

I have the honor to be

My Lord,

Your Lordships most obed. Servant,

Geo. SIMPSON.

On voit par cette lettre combien étaient délicates parfois les relations entre les missionnaires et les officiers de la Compagnie.

Les rapports entre les prêtres et ces Messieurs ont été l'objet de controverses historiques. Certains ont affirmé que la Compagnie avait soutenu et secondé les missions catholiques; d'autres ont nié. Il semble que l'on puisse trouver la preuve des deux attitudes à la fois. En certains hauts quartiers l'on était généralement assez sympathique, tandis que certains officiers subalternes rendirent la sympathie de leurs supérieurs peu efficace par leur opposition sournoise ou ouverte. Il y en aurait long à dire à ce sujet et les matériaux ne font pas défaut. Au cours de nos publications nous produirons certaines lettres de missionnaires qui ne manqueront pas d'intérêt.

\* \* \*

L'on sait ce que la France a fait pour les missions étrangères. Le diocèse de St-Boniface fut, dès les débuts, l'objet de la charité de nos cousins d'outre-mer. Chaque année le Conseil de la Propagation de la Foi votait une somme en faveur de la Rivière Rouge. Nous donnons ici une lettre de la Propagation

envoyée à Mgr Provencher en 1837, et lui annonçant l'octroi annuel.

**A Sa Grandeur Monseigneur Provencher**  
**Evêque de Juliopolis**  
**Vicaire apostolique du District de la Baie et d'Hudson**  
**à la Rivière Rouge**  
**Canada.**

Lyon, le 10 mai 1837.

Monseigneur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire à l'adresse de M. Marquis, secrétaire, à la date du 1er mars dernier.

Nous nous empressons, Monseigneur, de vous annoncer que par suite de la délibération des deux Conseils de notre oeuvre, nous vous avons alloué, dans la distribution de ses fonds de 1836, une somme de treize mille quatre cent quatre-vingt francs, qui vous parviendra comme à l'ordinaire par l'entremise de M. De Laporte, à Londres, à qui nous en donnons avis en lui envoyant cette lettre.

Nous avons été peinés, Monseigneur, des détails affligeants que vous nous donnez sur l'état de votre mission; mais votre zèle et votre charité apostolique nous sont un gage assuré que les bénédictions du Seigneur favoriseront vos travaux, et que vous les verrez bientôt couronnés du succès que vous pouvez désirer.

Soyez persuadé, Monseigneur, qu'il ne dépendra pas de nous que notre oeuvre ne vienne de plus en plus seconder vos efforts; le Bon Dieu daigne la bénir! Joignez vos prières aux nôtres, pour obtenir que sa bonté soutienne le zèle et la charité des souscripteurs.

Nous vous prions de vouloir bien agréer l'expression des sentiments les plus respectueux avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Pour le Conseil: Le Président d'Honneur

MIOLAND, V. G. de Lyon.

Dorénavant l'adresse des lettres qu'on voudra bien écrire au Président ou au Secrétaire du Conseil, est rue du Pérat No 6, à Lyon. Les bureaux de l'Oeuvre seront transportés dans cet endroit le 30 juin 1837.



Dieu me prête le temps pour un emploi bien déterminé: réaliser son plan sur moi; il ne me prête pas pour autre chose.